



DIXIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU FORUM DES PARLEMENTS DES PAYS MEMBRES DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA REGION DES GRANDS LACS

RÉSOLUTION 10 OSPS/10/2019

MISE EN OEUVRE DE L'OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 3 SUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

- **Considérant** les dispositions des articles 4 et 22, paragraphe 1 du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs signé le 15 décembre 2006 à Nairobi, en République du Kenya;
- **considérant** les dispositions des articles 2 et 6 de l'accord interparlementaire instituant le Forum des Parlements des Pays Membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs signée le 4 décembre 2008 à Kigali, en République du Rwanda;
- **Rappelant** les dispositions du «Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs» et des Protocoles sur «La protection et l'assistance à apporter aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays» et «le protocole sur les droits de propriété des personnes de retour» qui sont entrés en vigueur avec la signature du Pacte;
- **Reconnaissant** les efforts déployés par les États Membres pour prévenir les déplacements, protéger les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les communautés qui les accueillent pour gérer les différends relatifs à la propriété;
- **Reconnaissant** les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable (ODD) 3 «Santé et bien-être» dans les États membres de la CIRGL; et saluant les efforts déployés pour fournir des soins de santé publics abordables aux populations de la région des Grands Lacs;
- **Notant** certains problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des systèmes de santé publique dans les États membres, notamment le manque de médecins et d'équipements dans les établissements publics.
- **Conscient du fait** que la santé mentale doit être traitée, car elle affecte de nombreuses personnes dans les États membres;

- **Reconnaissant** que la région face à de nombreuses difficultés dans la lutte contre les maladies qui existent déjà depuis longtemps et conscient que la maladie à virus Ebola continue de présenter une grave menace dans l'est de la RDC, affectant ainsi les pays voisins.

Adopte les résolutions suivantes:

1. **Encourage** les gouvernements nationaux à donner la priorité à la mise en œuvre du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, de même que les protocoles sur «La protection et l'assistance des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays» et «le protocole sur les droits de propriété des personnes de retour»;
2. **Exhorte** les gouvernements nationaux à accélérer la mise en œuvre de l'ODD3 sur la santé et le bien-être en fournissant des soins de santé abordables à ses citoyens;
3. **Exhorte en outre** les ministères de la santé des États membres à harmoniser leurs stratégies de lutte contre les maladies transfrontalières, en accordant une attention particulière au VIH / sida et à Ebola;
4. **Invite** les gouvernements nationaux à investir dans la formation des médecins et à aller encore plus loin en proposant des conditions concurrentielles dans les pays respectifs;
5. **Recommande** aux États membres de partager leurs expériences, notamment en ce qui concerne les lois qui produisent les effets escomptés, en vue que les autres États membres s'en inspirent;
6. **S'engage**, en tant que parlementaires, à promouvoir et à sensibiliser les gouvernements nationaux sur la question de la santé mentale;
7. **S'engage** en outre à améliorer les lois régissant les achats de médicaments et exhorte les gouvernements à allouer des ressources suffisantes aux soins de santé publique par l'intermédiaire des ministères respectifs
8. **Réaffirme** le rôle de contrôle exercé par les parlementaires dans leurs parlements respectifs et plaide pour la bonne volonté de l'exécutif en vue de la réalisation de l'égalité des sexes dans la mise en œuvre de l'ODD3 sur la santé et le bien-être;
9. **S'engage** à soutenir le FP-CIRGL en mettant à jour et présentant les résultats des réunions des commissions dans les parlements respectifs.

Bujumbura, le 7 décembre 2019

Honorable Isidore MVOUBA

Président du FP-CIRGL